

À une **séance ordinaire du conseil** de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi, tenue au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi, le **15 janvier 2019** à 19 h 30, conformément aux dispositions de la Loi et des règlements, et à laquelle étaient présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville; BELLEFROID Martin, maire de Pike River; BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome; CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand; DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest; GRAVEL Guy, maire d'Abercorn; JANECEK Pierre, maire de Dunham; LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg; LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford; MARTEL Dominique, représentante de Saint-Ignace-de-Stanbridge; MARTIN Daniel, représentant de Sutton; MELCHIOR Patrick, maire de Farnham; NEIL Steven, maire de Brigham; PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine; RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham; RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station; SELBY Tom, maire de Brome; ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford; TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge; VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East; VILLENEUVE Louis, maire de Bromont;

Ayant formé quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

Étaient également présents : Messieurs Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et Robert Desmarais, directeur général agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution numéro: 12-0119

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2019-2020**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit établir et adopter ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional pour 2019-2020, le tout conformément à l'article 9 de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre la MRC Brome-Missisquoi et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'adopter les priorités d'intervention suivantes pour la prochaine année (2019-2020):

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Mettre en œuvre le plan d'action 2017-2021 de la planification stratégique de la MRC;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et technologique;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement notamment dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat.

De diffuser lesdites priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de les transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre informatif.

ADOPTÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 23^E JOUR DE JANVIER 2019**


**ROBERT DESMARAIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL**